

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 16 AVRIL 2026

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

Objet : Arrêté de délégation de signature à Messieurs MARTIN et PHILIP

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18 qui prévoit que « le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal »,

VU l'article L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les délégations données par le Maire subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 fixant à 11 le nombre d'Adjoints au Maire,

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Jean-Pierre MARTIN et Pierre PHILIP en qualité respectivement de Premier Adjoint et Neuvième Adjoint au Maire de Gap en date du 27 mars 2026 ,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Jean-Pierre MARTIN et Pierre PHILIP, respectivement de Premier Adjoint et Neuvième Adjoint au Maire de Gap

CONSIDERANT que cet arrêté réglementaire de délégation définit précisément les fonctions déléguées qui seront assurées sous la surveillance et la responsabilité du Maire,

ARRETE

Article 1 :

Délégation de pouvoir et de signature est donnée à l'intéressé pour représenter la collectivité devant les instances de police et justice civile, pénale ou administrative et de porter plainte en son nom, en ce compris la constitution de partie civile, devant les juridictions compétentes.

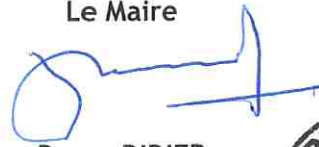
En cas d'absence de M. Pierre PHILIP, la délégation de pouvoir et de signature, visée à l'article premier du présent arrêté, est donnée à Monsieur Jean-Pierre MARTIN.

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes, Monsieur le Trésorier Principal et à l'intéressée.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 16 AVRIL 2026

Le Maire



Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 17/04/2026
Publié ou notifié le : 20/04/2026

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **A2026_04_300**
Objet : **Arrêté de délégation pour déposer plainte en justice de Messieurs MARTIN et PHILIP**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2026-04-16 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 5.5 - Delegation de signature
Identifiant unique : 005-210500617-20260416-A2026_04_300-AR
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20260416-A2026_04_300-AR-1-1_0.xml	text/xml	909 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_18771.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20260416-A2026_04_300-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	50.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 avril 2026 à 17h05min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 avril 2026 à 17h05min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 avril 2026 à 17h05min46s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 avril 2026 à 17h05min53s	Reçu par le MI le 2026-04-17